**Mise en conformité RGPD :**

**Utilisation de l’image d’un étudiant ou d’un personnel**

La prise de photographies et leur diffusion doivent s’effectuer dans le respect des règles relatives au droit à l’image et de la protection des données personnelles.

Toute utilisation de la photographie d’un étudiant ou d’un personnel est soumise à l’obtention de son consentement. La prise d’une photographie et sa diffusion doivent faire l’objet d’un accord écrit de la personne concernée si elle est majeure ou de ses représentants légaux s’il s’agit d’un étudiant mineur.

Il appartient donc au responsable d’obtenir toutes les autorisations utiles préalablement à l’utilisation de photographies.

Pour autant, lorsque la capture de l’image d’une personne a été accomplie au vu et au su de l’intéressée sans qu’elle s’y soit opposée alors qu’elle était en mesure de le faire, son consentement est présumé.

*(Source : Guide CNIL de l’enseignement supérieur)*

***Modèle d’autorisation de publication d’une photographie ou d’une vidéo (utilisation de l’image soumise au consentement de l’intéressé)***

Je soussigné ..................................................................., autorise par la présente l’université de Limoges à diffuser des photographie(s) ou de(s)vidéo(s) sur lesquelles je figure, sur des supports de communication non commerciale (site Internet institutionnel de la FDSE, réseaux sociaux (page Facebook de la FDSE), plaquettes de communication de la FDSE) à usage d’information sur les formations, la recherche et la vie étudiante.

Valable pour une durée de 2 ans, cette autorisation à titre gratuit pourra être révoquée à tout moment.

La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s’applique qu’aux supports mentionnés.

Fait à ….., le ….

Signature